

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 25

Dont pouvoirs : 4

Votes pour : 24

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 21/04/2026

Date d'affichage : 04/05/2026

Certifié exécutoire par réception en
Sous-Préfecture de Limoux le:

30 AVR. 2026

L'an **deux mil vingt six, le vingt sept avril, à 18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Stéphane PEILLE, Maire**.

Étaient présents : M. Stéphane PEILLE, Mme Rose-Marie POUS-ODDOS, M. Yves RAYNAUD, Mme Malika GIMENEZ, M. Eric BRETON, Mme Françoise CATHIARD, M. Claude BORDES, Mme Lisette CHAUBET, M. Christophe DUVERGÉ, Mme Sylviane JARDIN, M. Gérard STOQUERT, Mme Laétitia SAPLANA, M. Benjamin HILLÉ-SCHWAB, Mme Marion DAIGNEAU, Mme Claudine KOTTEN, Mme Céline SANCHEZ, Mme Carole OLEKHNOVITCH, M. Boris HUG, M. Thierry CAUSSE, M. Marco CABALLERO, Mme Manon LUCASSON.

Étaient absents excusés : M. Jean-Michel FOSSET, Mme Muriel SCANDOLERA, M. Sébastien MARRONCLES, Mme Marie-Isabelle SALAS.

Étaient absents non excusés : M. Mohammed EL HABCHI, M. Derrick CAMPBELL.

Procurations : M. Jean-Michel FOSSET en faveur de M. Stéphane PEILLE, Mme Muriel SCANDOLERA en faveur de Mme Marion DAIGNEAU, M. Sébastien MARRONCLES en faveur de M. Eric BRETON, Mme Marie-Isabelle SALAS en faveur de Mme Carole OLEKHNOVITCH.

Secrétaire : M. Gérard STOQUERT.

Délibération n° : **MA-DEL-2026-065**

Domaine : 7.1 - Décisions budgétaires

OBJET : Budget PHOTOVOLTAIQUE : Vote du Compte Financier Unique 2025

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2313-1 et suivants,

Vu l'article 242 de la loi de finances 2019 modifié prévoyant la mise en œuvre d'un compte financier unique,

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public qui vient se substituer au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion établi par le comptable public,

Considérant que le Compte Financier Unique vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion,

Considérant que le Compte Financier Unique traduit les résultats financiers de l'exercice 2025 comme suit :

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	118 651,83	17 700,00	136 351,83
	Recettes réalisées (1)	B	7 755,60	17 831,20	25 586,80
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autonisation budgétaire totale	D	164 918,33	45 451,83	210 370,16
	Dépenses réalisées (1)	E	16 962,98	9 356,92	26 319,90
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-9 207,38	8 474,28	-733,10
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	46 266,50	27 751,83	74 018,33
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	37 059,12	36 226,11	73 285,23
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	37 059,12	36 226,11	73 285,23

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

10107 - PHOTOVOLTAIQUE QUILLAN

Exercice 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					B
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
PHOTOVOLTAIQUE QUILLAN					
Investissement	46 266,50		-9 207,38		37 059,12
Fonctionnement	27 751,83		8 474,28		36 226,11
Sous-Total	74 018,33		-733,10		73 285,23
TOTAL III	74 018,33		-733,10		73 285,23
TOTAL I + II + III	74 018,33		-733,10		73 285,23

Commentaires par chapitre et par section selon le tableau ci-dessous.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) Dépenses

Chap.011	Charges à caractère général : Le réalisé de 633,05 € à trait au paiement de l'utilisation du réseau public d'électricité à EQO.
Chap.66	Le réalisé : 968,27 € a trait au paiement de l'intérêt de l'annuité de l'emprunt.
Chap.042	Le réalisé : 7.755,60 € a trait à la dotation aux amortissements des immobilisations, opération d'ordre dont la contrepartie comptable est inscrite en recettes d'investissement chapitre 040.

B) Recettes

Chap.70	Le prévu 13.000 €. Réalisation : 13.228,35 € correspondant à la production d'électricité intégrés pour 2025.
Chap. 042	Le réalisé 4.602,85 € a trait à la quote-part des subventions d'équipement. Opération d'ordre dont la contrepartie comptable est inscrite en dépenses d'investissement chapitre 040
Chap. 002	Le réalisé : 27.751,83 € reprend le résultat de la section de fonctionnement figurant au CFU 2024.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

A) Dépenses

Chap.16	Le réalisé 12.360,13 € a trait au paiement du capital de l'annuité de l'emprunt.
Chap. 20	Pas de réalisation.
Chap.21	Pas de réalisation.
Chap. 040	Le réalisé 4.602,85 € a trait à l'amortissement des subventions d'équipements, opération d'ordre dont la contrepartie comptable est inscrite en recettes de fonctionnement, chapitre 042.

B) Recettes

Chap. 001	Le réalisé : 46.266,50 € reprend le résultat de la section d'investissement figurant au CFU 2024.
Chap. 040	Le réalisé : 7.755,60 € a trait à la dotation aux amortissements des immobilisations, opération d'ordre dont la contrepartie comptable est inscrite en dépenses de fonctionnement, chapitre 042

A cet effet, M. Le Président demande au Conseil Municipal :

1. D'approuver le Compte Financier Unique 2025 établi par Mme La Comptable Public
2. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

M. le Président se retire, M. Yves RAYNAUD, Maire délégué, préside la séance, demande de bien vouloir approuver par chapitre et par section le Compte Financier Unique 2025, tel que sus visé et demande d'en délibérer.

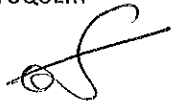
Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 24 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

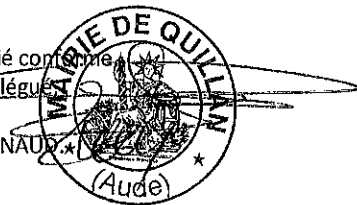
Le secrétaire,

M. Gérard STOQUERT



Pour extrait certifié conforme
Le Maire délégué

M. Yves RAYNAUD



2026-065

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-04-30T11-14-52.00 (MI269484368)

Identifiant unique de l'acte : 011-200059418-20260430-2026-065-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Budget PHOTOVOLTAIQUE : Vote du Compte Financier Unique
2025

Date de décision : Apr 30, 2026 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. FINANCES LOCALES

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [MA-DEL-2026-065.PDF](#)

Préparé

Date 30/04/26 à 11:14

Par JORDAN Edouard

Transmis

Date 30/04/26 à 11:14

Par JORDAN Edouard

Accusé de réception

Date 30/04/26 à 11:21